

**FICHE D'INSCRIPTION
TERMINALE TECHNOLOGIQUE**

Photo

à coller
ou à agraffer

NOM et Prénom de l'élève :

Email :

Téléphone de l'élève :

<p>Avez-vous un : <input type="checkbox"/> PAI ou <input type="checkbox"/> PAP (Projet d'Accueil individualisé ou Plan d'accompagnement personnalisé) Si oui, fournir les justificatifs</p>	<p>Redoublement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>
--	--

	Veuillez cocher votre série :	
	STL <input type="checkbox"/>	STSS <input type="checkbox"/>
DNL <i>Chimie Biochimie</i>	Section Européenne : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
LVA <i>(obligatoire)</i>	Anglais	Anglais
LVB <i>(obligatoire)</i>	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Espagnol	<input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Espagnol
ENSEIGNEMENT DE SPECIALITE	<input type="checkbox"/> Biotechnologie <input type="checkbox"/> SPCL (Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire)	
OPTION(S) FACULTATIVE(S) <i>(3h00)</i> <i>Si déjà suivie en 1^{ère} et</i> <i>Sous réserve de compatibilité avec l'emploi du temps</i>	<input type="checkbox"/> Cinéma ou <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> EPS (Programme : Volley-ball, Course d'orientation)	<input type="checkbox"/> Cinéma ou <input type="checkbox"/> Théâtre <input type="checkbox"/> EPS (Programme : Volley-ball, Course d'orientation)

Toute inscription à une option rend obligatoire l'assiduité aux cours durant toute l'année

RÉGIME : DEMI-PENSIONNAIRE EXTERNE INTERNE (Joindre **OBLIGATOIREMENT** une lettre de motivation)

Dossier remis au lycée le



FICHE D'URGENCE

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL

à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Nom et Prénom de l'élève :

Qualité : Externe DP Interne

Classe :

Date de naissance :

N° de Sécurité Social de l'élève :

N° de téléphone et adresse de l'assurance scolaire :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

Courriel parents :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.

N° téléphone domicile père :

travail :

Portable :

N° téléphone domicile mère :

travail :

Portable :

Nom et téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille. Les frais de consultation médicale, transport et pharmacie sont à la charge de la famille.

Date

Fiche de Renseignements

Identité de l'élève

Nom et Prénom de l'élève :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Scolarité de l'année 2019-2020

Classe :

Euro : Oui Non

Option 1 :

Option 2 :

Option 3 :

Établissement :

Ville :

Représentant légal qui paie les frais scolaires

Nom Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél domicile :

Tél portable :

Tél travail :

Adresse mail :

Responsable à contacter en priorité : Oui Non Accepte de recevoir SMS et mail : Oui Non

Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (voir la liste page suivante pour déterminer le code correspondant à votre situation)

Représentant légal

Nom Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél domicile :

Tél portable :

Tél travail :

Adresse mail :

Responsable à contacter en priorité : Oui Non Accepte de recevoir SMS et mail : Oui Non

Profession ou catégorie socio-professionnelle (code) : (voir la liste page suivante pour déterminer le code correspondant à votre situation)

Autre responsable ou personne à contacter

Nom Prénom :

Lien de parenté :

Tél domicile :

Tél portable :

Tél travail :

Adresse mail :

Liste des professions et des catégories socio-professionnelles

Code (*) Libellé

AGRICULTEURS EXPLOITANTS

10 Agriculteurs exploitants

ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE

21 Artisans

22 Commerçants et assimilés

23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES

31 Professions libérales

33 Cadres de la fonction publique

34 Professeurs, professions scientifiques

35 Professions de l'information, des arts et des spectacles

37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés

43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social

44 Clergé, religieux

45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique

46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise

47 Techniciens

48 Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYÉS

52 Employés civils et agents de service de la fonction publique

53 Policiers et militaires

54 Employés administratifs d'entreprises

55 Employés de commerce

56 Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

62 Ouvriers qualifiés de type industriel

63 Ouvriers qualifiés de type artisanal

64 Chauffeurs

65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport

67 Ouvriers non qualifiés de type industriel

68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal

69 Ouvriers agricoles

RETRAITÉS

71 Retraités agriculteurs exploitants

72 Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise

74 Anciens cadres

75 Anciennes professions intermédiaires

77 Anciens employés

78 Anciens ouvriers

AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

83 Militaires du contingent

84 Elèves, étudiants

85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)

86 Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

(*) Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche de renseignements

FICHE INTENDANCE

Année scolaire 2020/2021

Nom et Prénom de l'élève :

Classe de l'élève :

❖ CHOIX DU REGIME DE VOTRE ENFANT :

- Externe
- Demi-pensionnaire (par défaut : 4 jours par semaine (lundi-mardi-jeudi-vendredi)).
- Interne (par défaut : 5 jours par semaine (lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi))

Au vu de l'emploi du temps de votre enfant, ce régime pourra être modifié dans les trois premières semaines de septembre 2020 (un coupon-réponse vous sera adressé à la rentrée).

❖ PAIEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION ET D'INTERNAT :

Pour le paiement, plusieurs possibilités sont offertes :

Prélèvement automatique :

Si vous souhaitez en bénéficier, merci de cocher la case suivante : **oui**

Dans l'affirmative, nous vous adresserons par mail la demande de prélèvement automatique pour l'année scolaire 2020-2021, pour cela, merci de nous indiquer votre adresse mail :

Si vous étiez déjà prélevés en 2019-2020, aucune démarche n'est à entreprendre, vous continuerez à être prélevés en 2020-2021 sauf avis contraire de votre part notifié par écrit. En cas de changement de compte bancaire, veuillez faire parvenir par courrier uniquement un nouveau relevé d'identité bancaire.

- Télépaiement
- Chèque
- Carte bancaire
- Espèces (montant maximum 300 €)

❖ FOURNIR UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE :

Afin de pouvoir verser les bourses ou rembourser les éventuels trop-perçus sur les frais de demi-pension/internat ou les voyages scolaires auxquels votre enfant participera, **merci de nous transmettre votre R.I.B. uniquement par courrier à l'adresse suivante en indiquant le nom – le prénom – la classe de votre enfant à la rentrée 2020-2021 au dos du R.I.B. :**

Lycée Léopold Sédar SENGHOR
Service intendance
4 Esplanade du Canada – B.P. 3545
27035 Evreux cédex

LA LETTRE DE L'INTENDANCE

Votre fille ou votre fils va poursuivre ses études au Lycée Léopold Sédar Senghor, à la rentrée 2020.

Cette lettre s'adresse plus particulièrement à vous, parents d'un élève pensionnaire ou demi-pensionnaire.

Vous allez devoir choisir le régime de votre enfant : demi-pensionnaire ou interne. Conformément au règlement intérieur du service annexe d'hébergement, ce choix vous engage pour l'année scolaire entière.

Plusieurs régimes sont possibles :

Demi-pensionnaire 2 jours (possibilité de choisir les jours : du lundi au vendredi) – **Demi-pensionnaire 4 jours** (lundi – mardi – jeudi – vendredi) – **Demi-pensionnaire 5 jours** (lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi).

Interne 4 jours (lundi – mardi – jeudi – vendredi) – **Interne 4 jours + 1 repas** (lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi midi ou lundi – mardi – mercredi midi – jeudi – vendredi) – **Interne 5 jours** (lundi – mardi – mercredi – jeudi – vendredi).

A la rentrée prochaine, nous envisageons de proposer le régime demi-pensionnaire 3 jours (possibilité de choisir les jours) et le régime internat 3 jours (lundi – mardi – jeudi – repas du vendredi midi) sous réserve de l'accord du conseil d'administration.

Conditions d'accès à l'internat : l'inscription se fait sous réserve des places disponibles (capacité d'accueil : 108 filles, 36 garçons). La décision d'admission est prise par le Chef d'Établissement sur avis des Conseillers Principaux d'Éducation. Elle peut être remise en question à chaque rentrée scolaire en fonction des priorités d'attribution et du comportement observé de l'interne durant l'année écoulée.

A titre exceptionnel, un changement de régime pourra être accordé **à l'issue d'un trimestre** pour le trimestre suivant, sur présentation d'une demande écrite du responsable de l'élève au moins quinze jours avant la fin du trimestre en cours, adressée à M. Le Proviseur.

Un badge pour l'accès au lycée et au restaurant scolaire est délivré gratuitement à tous les nouveaux élèves lors de la rentrée scolaire. Il est personnel et ne peut être prêté à un autre élève sous peine de sanction. Il doit être conservé durant toute la scolarité de l'élève au lycée et rendu avant de quitter définitivement l'établissement. En cas de perte, de vol ou de détérioration, le badge sera facturé 5 € à la famille.

TARIFICATION

Le tarif est annuel et forfaitaire réparti sur 3 trimestres proportionnels au nombre de jours réels.

Le découpage des trimestres est le suivant :

1^{er} trimestre : du 1^{er} septembre au 31 décembre

2^{ème} trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars

3^{ème} trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin.

DP 2 JOURS	DP 3 JOURS	DP 4 JOURS	DP 5 JOURS	INT.3 J + 1 REPAS	INT.4 JOURS	INT.4 J + 1 REPAS	INT.5 JOURS
Tarif annuel 2019-2020	Tarif annuel 2019-2020	Tarif annuel 2019-2020	Tarif annuel 2019-2020	Tarif annuel 2019-2020	Tarif annuel 2019-2020	Tarif annuel 2019-2020	Tarif annuel 2019-2020
248.50 €	341.25 €	418.60 €	514.50 €	938 €	1 090.25 €	1 202.25 €	1 361.50 €

DP : Demi-pension INT : Internat

Ces tarifs, fixés par le Conseil Régional, sont susceptibles d'évoluer à partir du 1^{er} septembre 2020.



REMISES

Des remises peuvent être opérées sur les frais de demi-pension ou d'internat.

La remise d'ordre :

Elle est accordée dans les cas suivants :

- Absence pour maladie ou accident supérieure à 15 jours consécutifs : une demande de remboursement écrite accompagnée du certificat médical doit être transmise au service intendance du lycée dans les plus brefs délais.
- pour raison religieuse sur demande écrite des familles (jeûne prolongé).
- à l'initiative du lycée (voyages scolaires, sorties pédagogiques excluant la fourniture d'un repas froid par le lycée, stage en entreprise).
- Fermeture du service de restauration ou d'hébergement pour cas de force majeure (grève, épidémie...)
- Démission (changement d'établissement ou arrêt de la scolarité)
- Décès de l'élève

L'attribution d'une bourse peut être accordée aux familles qui en font la demande et qui justifient de ressources leur permettant d'en bénéficier (attribution des bourses en fonction d'un barème national). La bourse viendra en déduction des frais de demi-pension ou d'internat. Les sommes dues à ce titre sont versées dans un délai de 15 jours à compter de la fin de chaque trimestre.

PAIEMENT

La famille doit attendre la facture de demi-pension ou d'internat dénommée « avis aux familles » pour payer les frais. Cette facture est adressée aux familles en début de trimestre par mail.

Moyens de règlement acceptés : chèque bancaire ou postal, déposé ou adressé impérativement au service intendance du Lycée Léopold Sédar Senghor - espèces (montant maximum de l'encaisse : 300 €). Vous avez en outre, la possibilité de payer par prélèvement automatique (documents remis au moment des inscriptions faites physiquement au lycée ou sur demande des familles), par télépaiement ou par carte bancaire directement auprès du service intendance du lycée L.S. SENGHOR.

Le non-paiement d'un trimestre fera courir les délais propres au recouvrement par voie d'huissier. Il est donc indispensable que vous fassiez part au service intendance, **dès réception de votre facture**, de tout problème qui pourrait entraîner un retard de règlement.

En effet, pour les familles rencontrant de réelles difficultés, il existe des aides spécifiques, le Fonds Social Lycéen et le Fonds Social des Cantines. Ces aides de l'Etat sont gérées par le lycée et octroyées après avis d'une commission. En conséquence, vous pourrez solliciter le service intendance pour obtenir un imprimé de demande d'aide simplifié. Les demandes d'aides, ponctuelles au demeurant, doivent être déposées auprès de l'assistante sociale du lycée.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le service Intendance du Lycée Léopold Sédar Senghor.